

République du BENIN Présidence de la République Agence de Développement de Sèmè City



LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

RELANCE D'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

AVIS N° 042/ADSC/PRMP-DIPS/SP-PRMP/2023 du 09 NOVEMBRE 2023

<u>Objet</u>: Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études pour la mise en œuvre de la maquette numérique du campus de Ouidah

Référence SIGMAP: PI_DIPS_83651

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) informe le public et les soumissionnaires que l'Avis à Manifestation d'Intérêt relatif à l'objet ci-dessus est relancé pour un délai de dix (10) jours calendaires.

La date limite de dépôt des plis est désormais fixée au **vendredi 08 décembre 2023 à 10 heures 00 minute** à l'adresse : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SEME ONE à Cotonou, Tél : +229 21 36 88 15.

L'ouverture des plis est prévue pour le même jour à 10 heures 30 minutes dans la salle de réunion de l'ADSC.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics ou son mandataire ; mail : sc.prmp@semecity.com et prendre connaissance des documents d'Avis à Manifestation d'Intérêt au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City, domiciliée à DJOMEHOUNTIN immeuble SÈMÈ ONE Cotonou, Tél : (+229) 21 36 88 15, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Cotonou, le 27/11/2023

Mondoukpe H. FADONOUGBO

PRMP/ADSC



République du Bénin Présidence de la République Agence de Développement de Sèmè City



I.AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Agence de Développement de Sèmè City

<u>**Objet**</u> : Recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études pour la mise en œuvre de la maquette numérique du campus de Ouidah

Référence du marché : PI_DIPS_83651

Avis NOV2/ADSC/PRMP-DIPS/SP-PRMP/2023 du 19 NOV 2023

- Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 20 avril 2023 et révisé le 13 octobre 2023.
- 2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget de l'État, afin de financer le projet SÈMÈ CITY, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un cabinet pour la réalisation des études pour la mise en œuvre de la maquette numérique du campus de Ouidah.
- 3. Cette mission vise à accompagner l'unité de gestion en charge du développement des infrastructures dans la réalisation de ses objectifs de mise en œuvre des services du Pôle Régional liés au cadre de vie. Cela passe par la mise en œuvre d'un système d'information géographique ou d'une maquette numérique pour une gestion numériques des ressources et des espaces.

Spécifiquement, il s'agira de :

- réaliser le schéma directeur des usages qui débouchera sur la réalisation d'une charte BIM. (Building Information Modeling);
- réaliser et livrer une maquette numérique intégrer au système d'information géographique des espaces extérieures de la ville campus à travers un CIM (City Information Modeling);
- coordonner en phase travaux l'ensemble des maquettes numériques (viabilisation de 172 ha et construction de deux bâtiments

témoins;

- accompagner les équipes de l'ADSC sur l'utilisation du CIM/ BIM
 A l'effet de tout ce qui précède, le cabinet sélectionner devra mettre en place une équipe d'expert pour :
- faire l'étude et rédiger la charte BIM de Sèmè City campus et le cahier des charges CIM/BIM du projet ;
- rédiger la convention CIM/BIM pour les projets de viabilisation et de construction;
- assurer le rôle de CIM management des équipes projets infrastructures pour 2 bâtiments ;
- modéliser du site sur la base du nuage de point fournit.
- 4. Le délai de réalisation de la mission est de trente (30) mois.
- 5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
- **6.** Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
- 7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

- **8.** Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
- 9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
- 10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	Être un bureau d'études ou groupement de bureau d'étude spécialisé dans le domaine de la construction et/ou des infrastructures numériques	Inscription du domaine sur le RCCM ou les statuts ou tout autres documents tenant lieu
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	EN CONTRACTOR OF THE PROPERTY	 Pour les anciens cabinets/firmes Avoir réalisé au moins deux (02) missions de réalisation de maquette numérique : 12, 5 points par mission pour un total de 25 points; Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le chef de mission proposé doit avoir réalisé ou participé à deux (02) missions de réalisation de maquette numérique : 12, 5 points par mission pour un total de 25 	 Pour les anciens cabinets/firmes Originales ou copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès-verbaux de réception ou de validation des livrables (pour chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de garde et de signature
		points;	des contrats correspondants (copies

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat simples)
			 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence
			Preuves des expériences professionnelles du chef de mission.
	i a		<u>NB</u> : pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être en justifier par les attestations de travail et/ou de service fait ou des procès-verbaux de réception
/		1 Our les dificiens	 Pour les anciens cabinets/firmes
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années	50	Avoir réalisé au moins deux (2) missions BIM (Building Information Modeling) et/ou CIM (City Information Modeling) sur des projets d'envergure sur tout type d'infrastructures : 15 points par mission prouvée pour un total de 30 points; Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'assistance à Maitrise d'Ouvrage en City Information Modeling (CIM) sur des projets d'envergure : 10 points par mission prouvée pour un total de 20 points.	Originales ou copies légalisées ou copies conformes à l'originale des attestations de bonne fin d'exécution, de service fait, les procès-verbaux de réception ou de validation des livrables (pour chacune des expériences) appuyées dans un cas ou dans l'autre des pages de agredo et de signature

0.417	Note new		Moyens de Preuve à
Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	fournir par le candidat
BON A LA		 Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Le chef de mission proposé doit : avoir réalisé ou participé à la réalisation d'au moins deux (2) missions BIM (Building Information Modeling) et/ou CIM sur des projets d'envergure sur tout type d'infrastructures :	correspondants (copies simples) • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves des expériences professionnelles du chef de mission. NB: pour être prise en compte, les références professionnelles du chef de mission doivent être justifier par les attestations de travail et/ou de service fait ou des procès-verbaux de réception
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	 Organisation technique : 2,5 points Organisation managériale : 2,5 points 	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission Chef de mission	10	Liste du personnel : 2 points	Liste du personnel et copie simple des diplômes

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
Formation architecte		Diplôme du chef de mission: 4 points	
(BAC+5 en génie civil) et titulaire			
de certificat			
professionnel de gestion des			
projets en BIM		A de sono of	ALANCER
Architecte/Ingén		BOL	CMPIPR
ieur : Formation		\ C(CMILLIA
architecte ou		Diplôme	
ingénieur (BAC+5		l'architecte/ingénieur : 4 points	
en génie civil)			
TOTAL	100	=	-

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante-cinq (65) points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics ou son mandataire ; E-mail : sc.prmp@presidence.com, Tél : 21 36 88 15 et prendre connaissance des documents de présélection au : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes en matinée et de 14 heures à 17 heures 30 minutes en soirée ou sur le site web : www.semecity.bj

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 2 8 NOV 2023 ... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation (

de ces derniers au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.semecity.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052 à Cotonou au plus tard le 18 DES 2003 de défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle de réunion de l'ADSC le ______ à 10 heures 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision



définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai spécifié cidessus (trois (03) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou le, 19 NOV 2023

Mondoukpè H. FADONOUGBO

PRMP/ADSC

STATE OF THE PARTY OF THE PARTY